

# Le passage à SPORTIdent

Vous l'avez sûrement déjà appris, lors de la dernière assemblée générale, les clubs de la FRSO ont unanimement décidé de passer à SPORTIdent.

C'est l'occasion de rafraîchir la mémoire des plus anciens et d'informer les autres.

Au sein du monde de l'orientation belge et international, il existe deux systèmes de poinçonnage électronique : Emit et SPORTIdent offrant, jusqu'il y a peu, des performances assez similaires. Lorsque la Belgique est passée des cartons de contrôle au poinçonnage électronique il y a de cela une quinzaine d'années, les caractéristiques techniques d'Emit convenaient mieux. Aussi, la VVO avait opté un an plus tôt pour Emit ; ce qui arrangeait bien tout notre petit monde.

Au contraire de la VVO, dès le début, la FRSO a décidé d'un mode de fonctionnement en commun : c'est la FRSO et pas les clubs qui est propriétaire des stations de contrôle (les postes placés dans le bois) et ils voyagent de club en club. Ceci a permis de n'acheter que 2 jeux de 100 stations, plutôt qu'un jeu par club. Klaus Held (OLVE) et Daniel Dangriaux (COMB) en sont les dépositaires. A l'époque, la procédure de mise en œuvre du système Emit était mieux adaptée à ce fonctionnement en commun. Ces stations ont une durée de vie de +/- 5 ans ; elles ont déjà été renouvelées plusieurs fois et, la fin de vie des jeux actuels approchant à grands pas, il fallait donc penser à leur renouvellement.

Si vous courez à l'étranger, vous aurez constaté que SPORTIdent est le standard international (seule la Belgique, une partie des Pays-Bas, une partie des pays scandinaves) utilisent Emit. Ceci ne facilite pas les choses lorsque l'on organise en Belgique des compétitions auxquelles participent de nombreux étrangers (3 Jours de Belgique notamment).

Au cours de l'année 2017, plusieurs tests ont été réalisés, tant dans le bois lors d'une régionale d'Hermathenae que des procédures préparatoires à la course. Une analyse comparative des coûts a bien entendu aussi été réalisée.

Pour ce qui est du matériel terrain, il en est ressorti que, si Emit est moins cher sur une durée de vie unique (5 ans), SPORTIdent est moins cher si l'on prend en compte plusieurs cycles de vie : les stations Emit doivent être remplacées à chaque fois alors que seule la batterie des SPORTIdent doit être changée.

En ce qui concerne les badges individuels, ceux fournis par Emit contiennent aussi une pile et ont donc une durée de vie limitée (également +/- 5 ans en théorie) ; les puces SPORTIdent sont, par contre, virtuellement immortelles.

En bref, la conclusion unanime des clubs a été qu'il était maintenant temps de changer de système.

## **Comment cela va-t-il se passer, d'autant que la VVO n'est, elle, pas prête à changer ?**

Comme actuellement, 2 jeux de 100 stations de contrôle SPORTIdent ont été commandées et elles seront livrées fin août – début septembre. Jusqu'à la fin de 2018 et pour les courses régionales uniquement, les clubs auront le choix entre organiser "Emit" ou "SPORTIdent" ; pour les nationales, Emit restera en vigueur jusqu'à la fin 2018. A partir de 1<sup>er</sup> janvier 2019, SPORTIdent deviendra obligatoire pour toutes les courses officielles, y compris pour les courses nationales organisées par la FRSO.

La FRSO a également commandé 2 jeux de 100 puces individuelles destinées à être mises en location (idem qu'avec EMIT actuellement), sachant qu'un grand nombre d'affiliés disposent déjà d'une puce SPORTIdent personnelle. La FRSO va également pour le 15 avril au plus tard passer une commande groupée de puces individuelles (vos clubs vous tiendront informés). Celles-ci seront livrées avant l'été de façon à pouvoir en profiter cet été si vous allez à l'étranger.

## **Quid des relations avec la VVO ?**

A la différence des clubs FRSO qui ont pris la décision et qui doivent donc l'assumer, les coureurs VVO n'ont pas encore (?) opté pour SPORTIdent mais devront néanmoins utiliser SPORTIdent lors des courses nationales organisées côté FRSO.

Une part importante des coureurs VVO qui participent aux nationales organisées côté FRSO (pas la majorité des affiliés VVO) vont aussi courir à l'étranger et ont une puce SPORTIdent personnelle. Notre passage sera donc indolore pour eux ; mieux même, ne plus utiliser leur badge Emit chez nous va prolonger sa durée de vie.

Il reste néanmoins un nombre non négligeable d'affiliés VVO qui devront louer une puce SPORTIdent lors des courses nationales organisées par un club de la FRSO. Afin d'assurer une transition douce, SPORTIdent mettra, jusqu'à la fin 2019, 50 puces individuelles en dépôt à la FRSO. Elles seront destinées exclusivement à être prêtées gratuitement à des affiliés VVO qui ont un badge Emit personnel mais pas encore de puce SPORTIdent. Après 2019, on verra.

Voilà, vous savez presque tout : le reste se trouve à l'adresse suivante <http://www.sportident.be/?lang=fr>

## **Le message qui est adressé aux clubs et est envoyé séparément aux secrétaires, accompagnés d'annexes**

La FRSO va, comme convenu lors de la dernière AG, passer commande pour du matériel SPORTIdent. Dans le cadre de la commande globale pour laquelle nous avons obtenu des conditions commerciales préférentielles, il est possible de passer des achats complémentaires.

### **Matériel de terrain :**

Si les clubs souhaitent acquérir du matériel de terrain pour des organisations de club ou essayer des manipulations de l'équipement, ils peuvent le faire aux conditions suivantes (TVA comprise, 10% de réduction, le premier renouvellement des batteries est gratuit) :

SI-Master/Clear	141,57 €
Mini Reader	92,57 €
Station / Start / Finish (Check)	91,48 €
Coupling stick	2,16 €
Instruction card Service/Off	7,65 €
Instruction card Clear Backup	7,65 €

Le minimum pour un set opérationnel (start/finish sans check mais avec 3 postes numérotés) est à **709 €**.

### **Puces individuelles :**

TVA comprise, 10% de réduction

SIAC (touch free)	de 8 000 001 à 8 999 999	59,40 €
SI 10 (128 postes, 60 milli-secondes)	de 7 000 001 à 7 999 999	45,00 €
SI 9 (50 postes, 115 milli-secondes)	de 1 000 001 à 1 999 999	36,00 €

Il est possible de choisir le numéro s'il est encore disponible (demander, **via les clubs**, le plus tôt possible à JND). Les clubs doivent transmettre leurs demandes à [jnd@frso.be](mailto:jnd@frso.be) pour le 15 avril au plus tard. Au-delà, il reste possible de commander, mais aux conditions du marché.

Les clubs sont bien sûr libres de contribuer aux achats envisagés par leurs membres (mais ça, c'est leur "popotte" interne).

**Jacques HOFMANS**

**Président FRSO**